



RAPPORT DE TRANSPARENCE

Ce rapport de transparence est établi au regard du décret du 30 avril 2009 relatif aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, des intercommunales et des sociétés de logement de service public et au renforcement de la transparence dans l'attribution des marchés publics de réviseurs par un pouvoir adjudicateur wallon et modifiant certaines dispositions du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et du Code du Logement.

La ScPRL VIEIRA, MARCHANDISSE et Associés est établie Rue du Gonhy, 38/5 à 4100 Bonnelles et immatriculée à la BCE sous le numéro 0473.460.364. Elle compte deux associés, réviseurs d'entreprises, à savoir :

- Manuel VIEIRA, inscrit à l'IRE depuis 1988 sous le numéro A1121,
- La SPRL OLIVIER DEFLANDRE, REVISEUR D'ENTREPRISES, représentée par Monsieur Olivier DEFLANDRE, inscrit à l'IRE depuis 2011 sous le numéro A2318.

La société est elle-même inscrite à l'IRE sous le numéro B0446.

La structure juridique est particulièrement claire : une société civile à forme de société privée à responsabilité limitée, comptant deux associés, précités. Son capital souscrit est de 20.000 €. Les associés O. DEFLANDRE et M. VIEIRA sont les gérants de la société.

Le cabinet a constitué un réseau avec la SPRL Olivier DEFLANDRE (IRE B0797) en date du 21 mars 2016, sous le nom de V.M.D (N0056).

La structure de gouvernance du cabinet est basée sur une réunion régulière des gérants au cours de laquelle sont débattues toutes les questions relatives à l'exercice de nos missions. Les gérants exercent la responsabilité de l'administration journalière, de la gestion opérationnelle et du respect des règles déontologiques et d'indépendance applicables à la profession de réviseur d'entreprises.

Le système de contrôle qualité institué par le réseau V.M.D. comporte des procédures visant à respecter les normes ISA, en ce compris la norme ISQC 1 (système interne de contrôle qualité).

Les gérants du cabinet révisoral confirment que leur système interne de contrôle qualité fonctionne adéquatement.

la S.c.P.R.L. VIEIRA, MARCHANDISSE & Associés a été soumise date de 2012. Les résultats de ce contrôle se sont révélés positifs. Ni la société révisorale, ni ses représentants permanents n'ont subi au cours de ces dernières années une quelconque sanction disciplinaire de l'I.R.E.

Le cabinet effectue ou a effectué l'année écoulée un contrôle légal des comptes dans les Intercommunales, organismes d'intérêt public et sociétés de logement social suivantes :

- SCRL Neomansio
- SCRL Intercommunale de Distribution d'Eau de Nandrin-Tinlot et Environs
- SCRL Publikec
- SCRL Publifin
- SCRL Société de logement d'Herstal
- SCRL Société de Logements du Plateau
- SCRL Le Logis Châtelettain
- SCRL Ourthe Amblève Logement
- SCRL Les Habitations sociales de Saint-Nicolas



- SCRL La Maison des Hommes

En ce qui concerne les pratiques d'indépendance, il convient de relever qu'en raison de la structure juridique particulièrement transparente de notre société et de notre structure de gouvernance, le système de contrôle interne du respect des exigences d'indépendance est particulièrement efficace. Lors de chaque réunion des gérants, toutes les nouvelles missions potentielles sont présentées et analysées sous l'angle de l'indépendance. Une déclaration d'indépendance est signée par l'ensemble des associés ainsi que par ses employés.

Les associés, réviseurs d'entreprises, respectent la norme de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relative à la formation permanente. Cette norme prévoit que les réviseurs d'entreprises doivent consacrer au moins 40 heures effectives par an aux activités contribuant à leur développement professionnel continu par l'amélioration de leurs connaissances professionnelles.

Fait à Bonnelles, le 23 janvier 2019.



Olivier DEFLANDRE
Associé-Gérant